

droit de vous dire: "Nous vous permettrons d'exiger tel prix, et pas plus? Allez-vous construire ce pipe-line à l'aveuglette pour ensuite vous buter contre les commissions provinciales qui vous diront que vous n'avez pas le droit d'exiger un tel montant?"

M. TOLMIE: Nous savons que nous aurons à traiter avec les commissions d'utilités publiques de chaque province, car toutes les compagnies de pipe-lines doivent procéder de cette façon. C'est ce qui se passe aux États-Unis où, dans chaque État, des commissions exercent les mêmes contrôles.

M. FERGUSON: Et vous êtes convaincu qu'elles régissent les prix que vous demandez aux organismes locaux, n'est-ce pas?

M. TOLMIE: C'est exact. Puisque ce contrôle ne relève pas du gouvernement fédéral, alors il doit incomber aux provinces, et si celles de l'Est ne l'ont pas encore exercé, c'est que le problème ne s'y est pas encore posé. Nous nous attendons à ce qu'elles agissent comme dans le cas de l'électricité, et comme l'Alberta a toujours agi dans son propre territoire.

M. GREEN: Je trouve qu'il y a une lacune dans la loi des pipes-lines qui autorise la Commission des transports à régir le pétrole et non pas le gaz.

Le PRÉSIDENT: M. Matthews sera en mesure de nous renseigner et d'élucider cette question. De quoi alliez-vous nous entretenir ensuite, monsieur Tolmie?

M. TOLMIE: Je voulais vous présenter M. Natleson, un des partenaires de *Lehman Brothers*, banquiers de New York. Comme je l'ai mentionné, cette maison a bien voulu s'intéresser à l'organisation d'un groupe de garantie. Puis-je ajouter que M. Natleson a la direction de la section industrielle de *Lehman Brothers*.

M. Morris Natleson est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président, j'ai été vingt-cinq ans à l'emploi de *Lehman Brothers* et leur partenaire pendant plusieurs années. Cette maison a été associée à de nombreux syndicats de garantie de grande envergure et a contribué au développement de plusieurs industries nouvelles. Son plus grand orgueil est d'avoir contribué à l'expansion de l'aviation aux États-Unis. Nous avons accordé notre appui immédiat aux grandes lignes de transport aérien au moment où la plupart des autres banques hésitaient à leur faire confiance.

Dans le présent cas, nous croyons pouvoir rendre service au Canada, de même qu'à nos amis de la *Delhi Oil Company* en rassemblant les fonds suffisants pour faire fructifier des ressources naturelles qui, malheureusement, se trouvent si loin des centres peuplés et des régions qui en ont le plus besoin. Autant que nous connaissons la *Delhi Oil Company*, nous sommes certains qu'elle est en mesure de construire un pipe-line, même de l'importance de celui-ci. Elle en a construit dans le passé et elle a découvert et exploité d'importantes réserves de gaz. Elle y est allée de ses propres deniers avec ce projet destiné à mettre en valeur les réserves de gaz de l'Alberta. Nous reconnaissons également qu'ils ont fait un excellent choix de spécialistes. Il se peut que lorsque le moment sera venu de financer l'entreprise, immédiatement avant la construction du pipe-line, nous ayons à vérifier certains points avec d'autres spécialistes de notre choix afin de contenter les actionnaires, et nous ferons cela à nos propres frais.

Il s'agit ici d'un projet de \$250 millions qui se classe parmi les plus importants que nous ayons financés aux États-Unis et qui intéressera un très grand nombre de banques. Nous apprécierons hautement la coopération des grandes entreprises bancaires du Canada, car elles inviteront les capitalistes canadiens à acheter des actions et des obligations. Évidemment, à cette phase du projet, nous ne pouvons vous dire en détail quel sera le coût de l'entreprise ni les intérêts annuels à cause des fluctuations du marché, étant donné que cette souscription durera environ un an et ne sera prête que dans huit ou dix mois.